

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal  
du 07 avril 2026 à 18h00**

Le conseil municipal de la commune de MALANGE s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 31 mars 2026, sous la présidence du Maire, Hervé GUIBELIN.

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT, Vanessa COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absent excusé : Mathias GIRARDIN (qui donne pouvoir à Antoine PRIEUR-DREVON)

Absent :

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANCHON GRENOT

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation du résultat 2025
  - Vote du taux des taxes
  - Vote du Budget Primitif 2026
  - Subventions aux associations
  - Mise en place des commissions
  - Désignation : coordinateur SDIS,  
correspondant défense,  
réfèrent déontologue,  
réfèrent frelon,  
réfèrent ambroisie
- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE),  
et de la commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Questions diverses :

---

**1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Le procès-verbal du 24 février 2026 n'a pas été approuvé lors de la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 Mars 2026. Il convient donc d'approuver ces deux derniers procès-verbaux.

Après un rappel rapide des points, Monsieur le Maire indique que la sous-préfecture demande le retrait de la délibération 006-2026. La décision de revalorisation des indemnités du Maire s'appliquant à compter de la promulgation de la loi est contraire au principe de non-rétroactivité des actes administratifs. Elle n'est donc pas valable et doit être retirée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le retrait de la délibération 006-2026 et approuve les procès-verbaux du 24 février 2026 et du 20 Mars 2026.

**2. Approbation du compte financier unique (Délibération 012-2026)**

*Hervé GUIBELIN sort de la salle.*

La secrétaire rappelle aux élus que le Compte Financier Unique est venu remplacer le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion de la Trésorière.

Stéphanie BLANCHON GRENOT qui a pris la présidence présente les résultats de l'exercice 2025 qui peuvent se résumer comme suit :

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement N	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture N
<b>Investissement</b>	- 91 210.00		42 021.74	- 49 188.26
<b>Fonctionnement</b>	660 148.82	91 210.00	66 634.21	635 573.03
<b>Total</b>	<b>568 938.82</b>	<b>91 210.00</b>	<b>108 655.95</b>	<b>586 384.77</b>

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des chiffres approuve par 10 voix pour le Compte Financier Unique.

*Hervé GUIBELIN reprend sa place au sein de l'assemblée.*

### 3. Affectation du résultat (Délibération 013-2026).

Le Compte Financier Unique fait apparaître un déficit de 47 729.66 € en investissement qu'il convient de combler avec l'excédent de fonctionnement.

Afin d'établir le budget primitif, il est nécessaire d'affecter les résultats afin de reporter les soldes de 2025. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit afin de couvrir le déficit d'investissement :

<b>Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice</b>	
a. Résultat de l'exercice	66 634.21 €
b. Résultats antérieurs reportés	568 938.82 €
c. Résultats à affecter (a+b)	<b>635 173.03 €</b>
d. Solde d'exécution d'investissement	- 47 729.66 €
e. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 1 458.60 €
Besoin de financement F	- <b>49 188.26 €</b>
<b>AFFECTATION (=c)</b>	<b>635 173.03 €</b>
Affectation en réserves R1068	49 188.26 €
Report en exploitation R002	586 384.77 €
<b>DEFICIT REPORTE D002</b>	<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour, l'affectation telle que présentée.

#### 4. Vote du taux des taxes (Délibération 014-2026).

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes :

- 35.86% pour la taxe foncière sur le bâti,
- 25.00% pour la taxe foncière sur le non bâti,
- 10.50 % pour la taxe d'habitation.

Il indique que lors de la réunion de la commission, il a été retenu de monter le budget sans évolution des taxes.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, approuve par 10 voix pour et 1 abstention (Antoine PRIEUR-DREVON), le maintien des taux tels que proposés.

#### 5. Vote du budget primitif 2026 (Délibération 015-2026).

Monsieur le Maire présente le budget communal par chapitre puis le détaille par article.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des sommes portées dans le budget communal vote par 11 voix pour et 1 abstention (Martine BARBIER) le budget qui peut se récapituler comme suit :

Budget 2026		
Sens Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	476 346.00 €	796 423.17 €
Investissement	299 088.26 €	299 088.26 €

#### 6. Subventions aux associations (Délibération 016-2026).

Monsieur le Maire présente les montants versés en 2025 à savoir 1050 € ainsi que les nouvelles demandes reçues.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, décide de verser 50 € aux associations suivantes :

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	Secours populaire Français
Amicale des Aveugles Civils	Amicale des Donneurs de Sang
Centre Léon Bérard (lutte contre le cancer)	Association Française contre la myopathie (AFM)
Anciens combattants	Club du 3 <sup>ème</sup> âge de Gendrey
Association Handicapés Physiques et sensoriels du Jura	Association Française des Sclérosés en plaques
Association Prévention routière	Association des Paralysés de France
PEP 39	SPA
Amicale des Pompiers de Gendrey	APE des Angelots
Le Comptoir des Anges	Total = 850 €

Et de verser 100 € aux associations suivantes :

Léo Contre les AVC	Semons l'Espoir
Souvenir Français	Total = 300 €

Par ailleurs, il explique que le Souvenir Français va entreprendre des travaux sur les tombes des Morts pour la France.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour accepte ces travaux et indique une qu'une subvention exceptionnelle sera accordée au Souvenir Français pour les travaux entrepris après réception d'un estimatif du coût.

#### 7. Mise en place des commissions (Délibération 019-2026)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des commissions facultatives existantes lors du précédent mandat, propose de retenir et de désigner les membres suivants :

Commissions	Responsable	Membres
<b>CCAS</b>	- Ludovic BRASSEUR - Pascal COURDEROT - Vanessa COURDEROT	-
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>	- Elfi BARBARIN	- Ludovic BRASSEUR - David CHECHILLOT - Emilie PARROT
<b>VOIRIE</b>	- Hervé GUIBELIN	- Pascal COURDEROT - Stéphanie BLANCHON GRENOT - Antoine PRIEUR-DREVON
<b>ENVIRONNEMENT</b>	- GIRARDIN Mathias	- Emilie PARROT - Martine BARBIER - Stéphanie BLANCHON GRENOT
<b>BOIS</b>	- David CHECHILLOT	- Antoine PRIEUR-DREVON - Stéphanie BLANCHON GRENOT - Hervé GUIBELIN
<b>ASSAINISSEMENT</b>	- GUIBELIN Hervé	- GIRARDIN Mathias
<b>FINANCES</b>	- Hervé GUIBELIN	- Vanessa COURDEROT - Antoine PRIEUR-DREVON - Emilie PARROT
<b>FETES et CEREMONIE</b>	- Emilie PARROT	- Ludovic BRESSEUR - Elfi BARBARIN - Vanessa COURDEROT
<b>GERANCE Salle des Fêtes</b>	- Elfi BARBARIN	- Emilie PARROT - Vanessa COURDEROT - Stéphanie BLANCHON GRENOT

#### 8. Désignation des référents (Délibération 019-2026)

Le Conseil Municipal désigne les référents suivants :

REFERENTS	Prénom NOM
ECOLE	Hervé GUIBELIN Emilie PARROT Vanessa COURDEROT
Coordinateur SDIS	Ludovic BRASSEUR
Correspondant défense	Emilie PARROT
Référent frelon	Mathias GIRARDIN
Référent ambroisie	David CHECHILLOT
Référent A.D.M.R.	Elfi BARBARIN

**9. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE) et de la commission d'Appel d'Offres (CAO) (Délibération 018-2026)**

- **Commission d'Appel d'Offres** : elle sera présidée par Stéphanie BLANCHON GRENOT et composée d'Antoine PRIEUR-DREVN, de Vanessa COURDEROT et d'Elfi BARBARIN.

- **Commission de Contrôle des Listes Electorales** : Emilie PARROT représentera la Commune, les postes de délégués de l'Administration et du Tribunal Judiciaire seront proposés à 2 habitants et seront désignés par la Préfecture.

**10. Questions diverses**

**Délibération 017-2026 - Commission Communale des Impôts Directs**

Le Conseil Municipal désigne 24 commissaires parmi lesquels seront choisis les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (6 titulaires - 6 suppléants). Un courrier sera adressé personnellement aux commissaires désignés.

**Délibération 020-2026 – Référent déontologue**

Le Maire rappelle que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés dans l'article L1111-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il propose de désigner Mme BONNAMY Damienne, référente déontologue pour les élus du Nord du Jura, pour la durée du mandat et de fixer sa rémunération à 80 € par dossier. Les saisines se feront par mail dont l'adresse sera communiquée aux élus.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le rôle de cette personne, approuve par 11 voix pour la désignation de Mme BONNAMY Damienne en tant que référent déontologue et accepte l'ensemble des modalités proposées.

## Délibération 021-2026 - Désignation du délégué au SIEC.

Il convient d'élire un délégué au SIEC chargé de constituer avec les délégués élus par les autres communes du canton un collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité Syndical.

Hervé GUIBELIN est candidat.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour désigne Hervé GUIBELIN, délégué au SIEC.

- Proposition de renouvellement du partenariat carte avantages jeunes : Pour rappel, il a été distribué 29 cartes en 2025. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention annuelle.

- Prochaine réunion : fixée au 23/04/2026 à 20h

- Intervention plancher clocher à prévoir rapidement.

- Interrogation sur les heures d'absences liées aux réunions : le salarié exerçant un mandat local peut bénéficier d'autorisations d'absence et d'un crédit d'heures lui permettant de remplir ses obligations d' élu.

- Lecture du courrier de Mr BARBIER Dominique concernant la gestion de l'Eglise

- Dérangements : plusieurs désagréments ont été signalés dernièrement.

**Pour le Bien être communal**, il est rappelé que

- ◆ la vitesse doit être respectée dans tout le village ainsi qu'au Hameau,
- ◆ les propriétaires d'animaux doivent ramasser les déjections,
- ◆ les bacs de recyclage doivent être mis la veille de la levée en faisant attention au vent afin d'éviter que les emballages s'envolent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire, Hervé GUIBELIN

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT, Vanessa COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absent excusé : Mathias GIRARDIN (qui donne pouvoir à Antoine PRIEUR-DREVON)

Absent :

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANCHON GRENOT

N° délibérations	Objet
012/2026	Approbation du Compte Financier Unique 2025
013/2026	Affectation du résultat 2025
014/2026	Vote du taux des taxes 2026
015/2026	Vote du budget primitif 2026
016/2026	Subventions aux associations 2026
017/2026	Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
018/2026	Commission d'Appel d'Offres (CAO)
019/2026	Mise en place des commissions communales et référents
020/2026	Désignation du référent déontologue
021/2026	Désignation du délégué au SIDEC

Nom	Le Président de séance	Nom	Le/La secrétaire de séance
Hervé GUIBELIN		Stéphanie BLANCHON GRENOT	

